

Département du NORD

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton d'HAZEBROUCK

**COMMUNE D'HAVERSKERQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 025\_2024**

**Séance du lundi 24 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Mme Justine DURETETE, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. Clément WALBROU ;

Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

**Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS**

**Fin de la séance : 20h30**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



**OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE LA REPRESENTATION 2024 »**

« Les Traversées » est un projet itinérant original, une série de courtes résidences de création prenant place à bord de la péniche d'Urban Boat, résidences mobiles donc et croisées entre différents artistes, issu.e.s des Hauts de France et d'ailleurs. Celles-ci sont jalonnées d'étapes concerts, du sud au nord de la région, avec un rendu de la résidence croisée précédente commune (réalisée durant la navigation) + un concert de chaque protagoniste, groupe ou artiste solo. Le Festival « Les Traversées » est organisé par l'association Urban Boat.

Dans le cadre du Festival les Traversées 2024, la CCFL, suite à l'avis favorable de la commission tourisme du 26 mars 2024, financera l'accueil de deux représentations du Festival « Les Traversées » en 2024 sur le territoire intercommunal. La commune d'Haverskerque, s'est montré favorable à l'accueil de l'une des deux représentations sur sa commune.

La présente convention a ainsi pour objet de définir la répartition des obligations entre la CCFL et la commune d'Haverskerque, notamment sur les conditions logistiques, matérielles, financières et humaines, pour l'organisation d'une étape du festival « Les Traversées » en 2024.

**VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Flandre Lys et la commune d'Haverskerque dans le cadre de l'accueil du Festival « Les Traversées » en 2024 ;

**CONSIDERANT**

L'avis favorable de la commission tourisme du 26 mars 2024 qui financera l'accueil de deux représentations du Festival « Les Traversées » en 2024 et du Bureau Communautaire;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys dans le cadre de l'accueil du Festival « Les Traversées » annexée.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT-CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE

